

Sujet : [INTERNET] 16102023 : Seynod : Nouvelle voie entre la RD 1201 et le chemin de Branchy

De : > do.gillet (par Internet) <do.gillet@wanadoo.fr>

Date : 16/10/2023 à 12:05

Pour : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

Bonjour,

Avec ce projet, je souhaite de tout cœur que le flux de plus en plus important de véhicules légers, 2 roues et poids lourds (semi remorques notamment interdits), les nuisances sonores et la vitesse non respectée malgré une signalisation verticale et horizontale conséquente, soient fortement diminués sur la Route des Emognes pour le bien-être des riverains.

Que signifie cette circulation de camions semi remorques en journée et souvent passé minuit sur la route des Emognes en provenance du giratoire de la Mouette sur la RD 1201 ou du mini giratoire des Neigeaos et passant souvent sans respect de la limitation de vitesse devant les cimetières de Seynod?

Au giratoire, c'est pourtant limité à des véhicules de 3,5 t (sauf bus, véhicules agricoles). Aucune entreprise riveraine n'est présente le long de la route des Emognes sauf les "Vins du Capitan"!

En remarque, il deviendra également urgent de contrôler les limitations de vitesses sur ces secteurs pour les VL, certains bus et gros tracteurs, en plus des PL.

Cette solution de contournement des zones de résidences du haut Seynod devra bien entendu se réaliser dans le respect des normes en vigueur environnementale, anti bruits et contrôler au mieux les flux circulatoires pour le plus grand respect des riverains.

Ceci permettrait également de dévier les énormes tracteurs agricoles qui roulent bien souvent au-delà des vitesses autorisées.

Le soucis avec ce projet, c'est qu'il présente une rampe à 7% ce qui entraînera

fatalement du bruit et de la pollution de la part des véhicules et surtout les poids lourds.

Des évolutions de projet et de ce qu'il sera possible et envisageable dans sa réalisation seront sans doute nécessaires à valider l'ensemble.

Avec mes remerciements.

Bien cordialement.

M. D. Gillet

Envoyé depuis l'application Mail Orange

Sujet : [INTERNET] Enquête Branchy

De : > ignaceignis (par Internet) <ignaceignis@bbox.fr>

Date : 16/10/2023 à 15:23

Pour : "Enquete Mouette" <ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr>

Ignace VIRZI 194, route de Vernes Pringy 74370 Annecy

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

La définition d'enquête publique en vue d'utilité déjà assez floue se complique à la lecture du Dauphiné Libéré : -

Bientôt une nouvelle route pour réduire les bouchons

(vous remarquerez qu'il n'est même pas prévu de les supprimer)

au sud de la ville.

Auriez vous donné la primeur de votre future décision au journal ?

Qui, selon eux, serait favorable.

Il me semble qu'une demande de rectificatif serait la bienvenue.

Le journal enchaîne sur la desserte d'Altais et de la Bouvarde.

Dans une ville où la circulation apaisée est de bon ton,

il convient d'inviter les conducteurs qui viennent « du sud » sur la RD1201

de se dérouter sur la route, desservant aussi l'usine d'incinération,

et qui est un raccourci pour rejoindre les zones citées.

Un raccourci autrement plus court que celui proposé par Monsieur Barry, surtout pour Altaïs.

Je voudrais revenir sur le projet et son utilité,

c'est à dire ses améliorations et sur l'impact, dans le sens de quelque chose qui vous percute, d'une réalisation qui normalement devrait avoir que des avantages.

Il est habituel que dans notre « bassin de vie » de sortir des cartons des projets de routes, datant souvent de dix, vingt ans, devant améliorer les conditions de circulation :

déviations de Pringy, aujourd'hui saturée, élargissement de la A41, engorgée au moindre accident,

élargissement voie rapide de Metz-Tessy facilitant l'encombrement de la RD1508 et sa sortie de Chaumontet.

Les différentes « solutions » au sommet de la côte, feux, rond point, n'ont jamais solutionné.

Martial, plus malin que les autres, élargit la RD1508.

Je ne vous dis pas l'impact écologique.

Pour quelle raison cette nouvelle voie ne serait-elle pas, dans la même veine que les autres ?

En quoi 6000 véhicules de moins,

en tous les cas s'ils étaient déroutés il n'y seraient plus,

pacifieraient l'avenue d'Aix les Bains ?

Déjà si c'était une avenue, voie urbaine, elle devrait être limitée à 50 kilomètres heure jusqu'au second feu et naturellement dans l'autre sens jusqu'à la Mouette.

La pacification viendrait plutôt de là.

Déranger le moins possible la biodiversité consisterait
à ne rien faire car le BTP n'agit qu'en détruisant.

Belles promesses du Maire délégué de la commune de Seynod.

Serait-il prévu des personnels de la Mairie pour surveiller les travaux ?

Qui décide que tel ou tel arbre, bosquet, doit être gardé ?

Monsieur Barry sait-il qu'un vieil arbre ingère plus de gaz carbonique
et rejette plus d'oxygène qu'un arbre de l'année,
il n'est pas interdit d'embellir son exposé en disant qu'un bel arbre
serait remplacé par un plus grand nombre de petits.

L'exemple le plus frappant est Pré Billy.

Par facilité tout a été détruit, bien au delà des surfaces nécessaires aux constructions
et nous attendrons longtemps, bien après la fin des chantiers,
le retour des espèces et des zones humides.

A propos des zones humides agrandies ; la nature n'a point besoin des « bâtisseurs »
pour se structurer mais besoin d'être laissée tranquille.

Je ne sais pas comment a été portée à la connaissance du plus grand nombre cette enquête.

Mais les plus concernés devraient participer, pour ou contre.

Ça donnerait des indications au commissaire enquêteur sur « l'utilité publique »
et non pas une marotte d'élus reprenant un raisonnement du passé.

C'est d'autant plus étrange que les élus d'Annecy ont de graves problèmes,
bien sûr de toutes sortes, mais surtout :
financiers (même si cela, apparemment, est pris en charge par Frédérique et Martial),
de chantiers importants en plan, de plan pluriannuels d'investissements
incapables même de le présenter en conseil municipal.

L'intérêt public en ces temps de réchauffement climatique est de se poser les questions :

le nombre de véhicules ou de déplacements (700 000/jour dans l'agglomération) va-t-il diminuer ?
Non. Le temps de bouchon sera-t-il perceptible ? Non

Je pense même que s'il y avait impression d'un mieux les choses iraient en s'empirant.

Je crois qu'un avis défavorable de votre part, que les élus ne sont même pas obligés de suivre,
c'est un comble, serait un premier pas dans l'amélioration.

La vraie solution dans le contexte : Guerres de-ci de-là, pénuries, prix des carburants,
bouchons, déplacements inutiles. . . ce serait la circulation pair – impair.

On circule avec sa voiture un jour sur deux et on « s'arrange » le jour sans.

Diminution de la pollution, poids sur les mesures de rétorsion et sur l'OPEP,
balance commerciale allégée, économies pour les particuliers. . .

Est-il utile de vous dire, Monsieur le Commissaire enquêteur, que je suis contre le projet, bien sûr pour tout ce que je vous ai écrit et le reste de non dit, mais aussi car cela détruirait un certain nombre de parcours VTT que j'emprunte depuis 20 ans et plus ;

je vous demande donc de donner un avis défavorable et d'accepter mes respectueuses salutations.

I.VIRZI

Sujet : [INTERNET] avis enquête projet branchy seynod
De : > stephanie.peljak (par Internet) <stephanie.peljak@gmail.com>
Date : 16/10/2023 à 21:38
Pour : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

bonjour,

je souhaite vous communiquer mon avis sur le projet de déviation dit " projet de branchy" à Seynod.

il n'est selon moi pas d'utilité publique car les avantages du projet desservent principalement les intérêts de quelques entreprises du secteur dont Amazon. lorsqu'il a été décidé d'accorder les implantations de ces entreprises, les élus connaissaient déjà les difficultés de circulation du secteur, il aurait été plus judicieux de les implanter vers la Rd 1201, pour éviter de devoir créer ensuite un nouveau barreau. Par ailleurs, les inconvénients du projet de déviation sont conséquents sur les espèces protégées, zones humides, espèces sur liste rouge et riverains.

Alors qu'un projet de transport a haut niveau de service doit être mis en place sur le secteur par le grand Annecy , il est aberrant de construire une nouvelle infrastructure routière avant, sans avoir pu juger du report modal occasionné par le nouveau transport collectif et les diminutions de trafic qu'il y aura sur le secteur.

Cordialement,

Stéphanie Peljak

259 route des quarts

74320 Sevrier

0652509724

Sujet : [INTERNET] construction de la voie nouvelle entre la RD 1201 et le Chemin de Branchy

De : > verogodeau (par Internet) <verogodeau@gmail.com>

Date : 16/10/2023 à 23:32

Pour : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

bonjour

Je réside à seynod ,chemin des pres bouvaux depuis 24 ans et je constate aujourd' hui une circulation journalière intensive , bruyante et dangereuse.

,la tranquillité de ce quartier est fortement impacté par cette augmentation de la circulation non respect de la vitesse ,passage des camions de livraison depuis l'installation d'amazone (bien que interdit) camionnettes de livraison en affluence toute la journée toujours depuis l'installation d amazone

cette route devient dangereuse,et accidentogène et l' usage du vélo est pratiquement impossible à moins de rouler sur les trottoirs (ce qui est également interdit)

la voie nouvelle permettrait de réduire considérablement tous ces méfaits du a l'affluence constante de la circulation et de retrouver sécurité et sérénité de ce quartier

véronique godeau